



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 71214

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les vives et légitimes préoccupations des infirmiers libéraux confrontés à une grave détérioration de leurs conditions de travail. En effet, le niveau de cotation de leurs actes est très bas, ce qui réduit considérablement leurs revenus. En outre, lorsqu'ils effectuent trois actes, le troisième ne peut faire l'objet d'un paiement. L'opposition parlementaire s'est régulièrement fait l'écho du désarroi de cette profession auprès du Gouvernement. Malheureusement, malgré l'urgence de la situation, rien n'a été entrepris en leur faveur. Il lui demande donc de prendre en compte les revendications de ces professionnels de la santé et d'adopter rapidement des mesures de revalorisation de leurs actes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71214

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7384